



Document destiné aux organisateurs

TREC



**CRE de Bretagne**  
**BP 307 – 56103 LORIENT Cedex**



**Les règlements des concours sont édités par la FFE.  
Nous n'allons pas reprendre dans ce document le règlement général des  
compétitions (commun à toute les disciplines) ni les dispositions  
spécifiques au TREC.  
Il faut en priorité lire ces règlements.**



## **Etre adhérent à la FFE**

Il faut être adhérent FFE à jour de sa cotisation pour pouvoir organiser des concours. L'adhésion vaut pour un millésime, soit du 1er septembre au 31 décembre de l'année qui suit.

Il existe deux types de cotisation. Toutes deux donnent le droit de délivrer des licences, d'organiser des concours, d'effectuer des engagements en concours à gestion FFE Club SIF et de bénéficier du tarif préférentiel d'abonnement à la Ref de 10 €.

CLAF / CLAG : l'adhésion comprend 30 licences, la gratuité des galops, la prise en charge par la FFE du service juridique, fiscal et social d'un opérateur agréé comme le GHN (Groupement Hippique National). Elle coûte 770 € Ref comprise.

ORAF / ORAG : l'adhésion comprend la licence du dirigeant. Elle coûte 160 € Ref comprise.

L'ouverture du compte Organisateur FFEcompet est automatique dès l'enregistrement de votre adhésion FFE (**ce compte ne concerne pas le TREC, le compte SIF gérant tous les niveaux en TREC**).



## **DUC / Déclaration Unique de Concours**

Programmation semestrielle avec validation des CRE à la fin de chaque période de saisie. Du 1er octobre au 15 novembre, pour les concours se déroulant du 1er janvier au 31 décembre de l'année suivante. Du 1er avril au 15 mai, pour les concours non encore enregistrés et se déroulant du 1er juillet au 31 décembre.

Les organisateurs peuvent proposer leurs dates de concours sur **FFE SIF** du **1er octobre au 15 novembre 2009 inclus**. Du 15 au 30 novembre 2009, les épreuves de ces concours seront validées par le CRE ou la FFE selon leur niveau.



## **Démarches à effectuer**

6 semaines au plus tard avant le concours

**Déclaration en Préfecture. Obligatoire, le dossier est à déposer dans le délai exigé avant l'épreuve.**

Les compétitions de TREC sont gérées par la Fédération Française d'Équitation ; elles sont organisées au niveau départemental, régional et national pour les divisions club, amateur et pro.

Chaque compétition peut comporter jusqu'à 4 tests :

- Présentation
- POR : Parcours d'Orientation et de Régularité
- Maîtrise des Allures
- PTV : Parcours en Terrain Varié

Toutes les épreuves se déroulent sur site « privé », à l'exception du POR qui peut, selon les cas emprunter la voie publique.

C'est ce test qui nécessite qu'une déclaration soit déposée en Préfecture.

### **Caractéristiques du test du POR :**

Le POR consiste à effectuer un déplacement en milieu naturel à l'aide d'une carte topographique sur laquelle le cavalier aura préalablement recopié un itinéraire.

- Les cavaliers participent individuellement ou en équipe selon le niveau.
- Chaque cavalier est responsable de son déplacement (respect du code de la route, du code rural...).
- Les départs de chaque concurrent sont espacés de 5 minutes.
- Les cavaliers sont jugés sur le respect de l'itinéraire indiqué et sur la régularité de leur déplacement.
- La vitesse n'intervient pas comme facteur déterminant dans le classement du test (les cavaliers qui vont trop vite sont pénalisés au même titre que ceux qui vont trop lentement) ; ce n'est pas le plus rapide qui gagne !
- Le POR n'est qu'une partie de la compétition, comme précisé en introduction ; il est comptabilisé pour 50 % maximum du total des points.

Compte tenu de ces éléments les compétitions de TREC relèvent historiquement de la déclaration préfectorale (décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 – article 8).

Le dossier de demande d'autorisation est à retirer auprès du service administratif compétent (ministère de l'Intérieur, préfecture ou sous-préfecture). Il doit être complété et déposé 3 mois avant la date prévue de la manifestation (pour les manifestations concernant plusieurs départements) ou bien 6 semaines avant cette date (pour les manifestations se déroulant sur un seul département). ***En pièce jointe un modèle de demande d'autorisation pour le Morbihan.***

#### Au moins 1 mois avant :

- Contacter une assurance spécifique à l'organisation de compétitions (assureur en responsabilité civile professionnelle),
- Homologation des enceintes sportives provisoires (information auprès de la DDJS, autorisation du maire),
- Respect de l'obligation de sécurité : fléchage, lissage, aménagement du parking (information du SAMU et des pompiers),
- Prévoir si nécessaire un logiciel de gestion des concours TREC et la personne pouvant l'utiliser (prendre contact avec Herri BARON 📞 06.70.94.83.30 - ✉ herri.baron@wanadoo.fr).

#### Au moins 15 jours avant :

- Déclaration relative à la diffusion de musique lors de la compétition (auprès de la SACEM [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)),
- Demande d'ouverture d'un débit de boisson (auprès du maire de la commune).

#### Le jour du concours :

- Tenue d'un registre d'élevage, liste de tous les équidés présents sur le site (le listing informatique du concours, complété le cas échéant, par le document officiel d'engagement sur le terrain, peut tenir lieu de registre d'élevage. Pour chaque équidé concerné, l'organisateur doit mentionner au rapport du concours servant de registre, toute médication administrée le jour de la manifestation et portée à sa connaissance.
- Droit à l'image : si l'organisateur veut utiliser la photo ou la vidéo d'un cavalier.
- Obligation d'information : l'organisateur a une obligation générale d'information relative à la sécurité des cavaliers, des équidés et du public. Tout danger doit donc être signalé, les espaces réservés aux équidés doivent être distincts des espaces destinés aux cavaliers, le public doit être informé de l'obligation de tenir les chiens en laisse....
- Présence d'un maréchal-ferrant, d'un vétérinaire, d'un médecin, d'une ambulance en fonction du niveau et de la discipline de la compétition. Pour le TREC, les recommandations FFE sont les suivantes :  
**« Le Poste d'Assistance Cavalier : PAC**  
Le **Poste d'Assistance Cavalier, PAC**, est organisé et mis en place par l'organisateur. Il est tenu sous la responsabilité d'un secouriste détenteur du diplôme de **Premier Secours d'Équipier secouriste, PSE 2**, et d'un assistant titulaire d'un **Brevet National de Secourisme, BNS**, ou **Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS**, ou du diplôme de **Prévention et Secours Civique, niveau 1, PSC1**. L'organisateur est seul juge des moyens de secours à mettre en oeuvre.  
Le PAC peut être remplacé par une ambulance équipée présente en permanence et/ou par un poste de secours géré par une association agréée « sécurité civile » type Croix Rouge ou Fédération nationale de Protection Civile. »
- Afficher :
  - La liste des engagés,

- Les chevaux à contrôler,
  - Le n° de téléphone du vétérinaire,
  - Le n° de téléphone du maréchal ferrant,
  - Les n° d'urgence (pompiers, samu, etc.).
- Accueillir :
- Les sponsors,
  - Les officiels (le Maire, le conseiller Général, etc).
- Préparer les remises des prix.
- Communiquer les résultats à la presse avec quelques commentaires (désigner un attaché de presse).
- Organiser un pot de l'amitié pour tous.

J + 1 jour :

- Transmettre les résultats à la FFE, 2 possibilités :
- Saisie des résultats en ligne sur FFE Club SIF,
  - Transmettre les résultats par import de fichiers (consulter sur le site FFE Club SIF, votre concours, rubrique dépôt de fichiers, aides).



## Calendrier prévisionnel TREC 2010 des Championnats de France

TREC en attelage

Dates : 18 au 20 juin 2010 – Lieu : GAP – Région PACA

Jeunes cavaliers

Dates : 09 au 11 juillet 2010 – Lieu : Mathay – Région : Franche-Comté

Amateur Elite

Dates : 17 au 19 septembre 2010 – Lieu : Wintzenheim – Région : Alsace

Master Pro

Dates : 1<sup>er</sup> au 03 octobre 2010 – Lieu : St Antoine d'Auberoche – Région : Aquitaine



***Pièces jointes : documents Site [www.trec-France.com](http://www.trec-France.com) (note sur les vétérinaires, note sur la préparation d'une compétition de TREC et mémo concernant la déclaration des compétitions de TREC en Préfecture) et un modèle de demande d'autorisation pour le Morbihan.***